

« AGIR POUR UN MONDE SAIN, RESPECTUEUX ET SOLIDAIRE »

Direction/service : **COMMUNICATION**

Destinataires : associations

Date : 06/01/2017

Les associations sinagotes ont fait savoir qu'elles aimeraient un accompagnement de la Ville pour leur communication, digitale notamment.

Avec le nouveau site web déployé en février 2017, une première réponse est apportée. Les associations ont désormais accès à un espace sur l'outil d'administration du site web de la mairie. Ainsi, ils peuvent :

- soumettre une modification de leur fiche annuaire
- soumettre un événement pour l'agenda

Annuaire des associations

Via leur espace sur l'outil d'administration du site web mairie, les associations pourront modifier leur fiche dans l'annuaire des associations.

Cette fiche annuaire reprend les coordonnées de l'association : dénomination, adresse postale, coordonnées téléphoniques et mail du contact, site web. Un champ est également prévu pour une description plus détaillée de l'association : activités, cours, horaires, tarifs...

Agenda

Les associations peuvent également proposer un événement pour l'agenda du site mairie.

L'événement créé (avec titre, descriptif, dates, horaires, infos pratiques, coordonnées, visuel) est soumis à validation de la Direction du Sport, de la Culture et de la Vie Associative (DSCVA).

ATTENTION - L'événement doit obligatoirement être ouvert au grand public (pas d'annonce d'assemblée générale, de réunion de bénévoles...). *Exemples d'événements concernés par l'agenda des associations : tournois, rencontres de championnat, vide-greniers, course Halloween, fête/festival, expos, concerts, don du sang, concours de boules, scrabble, belote...* La DSCVA s'assurera que le visuel soit correct et que le texte ne comporte pas de fautes ou de manques/incompréhensions.

Actualités

Le site web n'a pas été conçu pour communiquer sur toutes les actualités des associations : changement de président, recherche de bénévoles, changements d'horaires... Pour ce type de communication, l'association doit se tourner vers la presse locale, ou utiliser ses propres outils (son site web, sa page Facebook...).

En revanche, pour des actualités plus marquantes (fusion de clubs, ouverture d'une section handisport, un champion de France, une nouvelle activité, une grosse manifestation...), l'association peut soumettre une proposition au service communication de la Ville (communication@sene.com). Comme pour le bulletin municipal, les propositions seront soumises à validation par les élus.

Attention, pour le bulletin, le choix des sujets se fait 3 mois à l'avance.

Démarche

Pour bénéficier d'un compte d'accès à l'outil d'administration du site web de la mairie, chaque association devra en faire la demande à la DSCVA, en communiquant de préférence une adresse mail propre à l'association.

Elle recevra alors un 1^{er} mail avec un lien d'activation, puis un 2nd mail avec son identifiant et son mot de passe.

Un tutoriel pour l'utilisation de la plateforme est téléchargeable sur www.sene.bzh, rubrique Démarches en ligne/Vie associative et manifestations.

ATTENTION seul un membre du bureau peut effectuer cette demande de codes d'accès.